

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 SEPTEMBRE 2025 A 18 HEURES 30**

Etaient présents : Mesdames POTEZ et PADE
Messieurs DELASSUS, KRACZKOWSKI, PIETERS,
GREVIN et VERMERSCH

Etait absent excusé : Monsieur REGNIER ayant donné pouvoir à Monsieur
KRACZKOWSKI

Etaient absents : Messieurs DUMEIGE et BEURAIN

Secrétaire de séance : Monsieur KRACZKOWSKI

1) Délibération concernant l'avenant numéro 2 à la charte du réseau lecture intercommunal conclue entre la Communauté de Communes Nièvre et Somme et ses Communes membres intégrées au sein du réseau lecture intercommunal

Monsieur le Maire présente l'avenant n°2 à la charte du réseau lecture intercommunal conclue en Octobre 2020 entre la Communauté de Communes Nièvre et Somme (CCNS) et ses communes membres intégrées au sein du réseau lecture intercommunal.

Cet avenant porte sur :

- Les temps forts annuels organisés par le réseau lecture / Présence des médiathécaires
- L'organisation d'actions / Transport des intervenants
- La formation des agents
- Le budget intercommunal alloué aux médiathèques
- La communication/responsabilité de la Communauté de Communes
- Le désherbage des collections
- Le rappel du temps intercommunal dédié au réseau intercommunal.

Dans le cas de la Commune de Bourdon, l'agent étant à temps partiel, le temps de travail intercommunal hebdomadaire est proratisé à hauteur de 1 heure.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, autorisent le Maire à signer l'avenant n°2 à la charte du réseau lecture intercommunal et tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

POUR : 8 dont 1 pouvoir

2) Délibération pour l'encaissement d'une redevance (RODP) pour l'occupation, par GRDF, du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la collectivité de Bourdon

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la collectivité de Bourdon donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n° 2007-606 du 25 Avril 2007.

GRDF est redevable, au titre de l'année 2025, pour cette redevance, d'une somme de 221,00 Euros.

Il est nécessaire que les membres du Conseil Municipal autorisent l'émission d'un titre pour l'encaissement de cette redevance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, l'émission d'un titre, d'un montant de 221,00 Euros pour l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public par GRDF.

POUR : 8 dont 1 pouvoir

3) Délibération pour l'acceptation d'un don

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Yvette GERARD a fait un don de 50 Euros à l'occasion de la manifestation « Bourdon Party » et qu'il y a lieu de délibérer pour l'acceptation de ce don.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décident d'accepter ce don.

L'ensemble des conseillers remercie Madame GERARD.

POUR : 8 dont 1 pouvoir

4) Informations et questions diverses

Monsieur KRACZKOWSKI informe que :

- Une séance de cinéma spéciale vacances aura lieu le 21 Octobre 2025.
- La salle multi-activités est désormais équipée du Wifi gratuit.

Monsieur DELASSUS informe :

- Que les chemins détériorés par TEREOS ont été remis en état et à leurs frais.
- Qu'une campagne de l'emploi se déroulera du 6 au 10 Octobre 2025. A Flixecourt, Salle du Chiffon Rouge, il sera possible de rencontrer des employeurs qui recrutent, le 6 Octobre 2025 de 13 h 30 à 16 h 30, prévoir son CV.
- Que le 22 Août dernier la Commune a de nouveau subi un vol de câble en cuivre Route de Flixecourt impactant les foyers toujours à l'ADSL, soit 11 foyers dans le village. Les personnes ayant subi ce désagrément sont invitées à se rapprocher de leur opérateur et de migrer sur la fibre sachant que l'arrêt du cuivre est prévu dans un futur proche.
- Que l'entreprise TEREOS nous a informés que la campagne d'enlèvement des betteraves pour la saison 2025-2026 est prévue semaine 40 – 45 – 50 et 4, elle nous précise que ces dates sont provisoires et peuvent évoluer.
- Que le week-end du 15 Août se sont déroulés des actes de vandalisme au stade, deux tables en bois ont été totalement détruites et le toboggan endommagé. La mairie a déposé plainte pour ces faits.

Et :

- Présente au conseil municipal le rapport annuel 2024 de TRINOVAL.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 19 h 15.